

LA LETTRE AUX Adhérents

N°121



JUILLET 2025



DÉCHETS DE VENAISON

Merci de répondre à notre enquête (p15)



SOMMAIRE



COMMANDE AGENDA ET CALENDRIER 2026	4
LISTE DES DROITS DE VOTE	4
DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE	5
SANGLIER	6
VALIDATION / PARRAINAGE / CHASSADAPT	7
PACTE DE LA HAIE.....	8
SENSIBILIS'HAIE.....	9
SÉANCE DE CONFIRMATION	10
LA JOURNÉE SAINT-HUBERT.....	10
GIBIER D'EAU : AGRAINAGE / APPELANTS	11
PIÉGEAGE	12
DOMMAGES DUS À LA PRÉDATION	13
MODIFICATION DE TERRITOIRE	14
ENQUÊTE ÉQUARRISSAGE	15
FORMATIONS.....	16
SÉCURITÉ DÉCENNALE VIA INTERNET	17
BOUTIQUE / MIRADOR	18

**PARTAGEZ CES INFORMATIONS
AVEC LES MEMBRES DE VOTRE ASSOCIATION.**



AGENDA

**DANS LES 7 JOURS DU
PRÉLEVEMENT D'UN
SANGLIER**

**DÉCLARATION
OBLIGATOIRE VIA
L'ESPACE ADHÉRENTS
TERRITOIRE**

AVANT DE CHASSER

**DÉCLARATION
D'AGRAINAGE GIBIER
D'EAU**

AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE

**COMMANDE AGENDA ET
CALENDRIER**

AVANT LE 15 SEPTEMBRE

**PACTE DE LA HAIE /
SENSIBILIS'HAIE**

AVANT LE 30 SEPTEMBRE

**RELEVÉ ANNUEL DE
PIÉGEAGE**

AVANT LE 15 DÉCEMBRE

**MISE À JOUR DE VOTRE
TERRITOIRE**

AVANT LE 30 MARS

**ENVOI DES TIMBRES
«VOTE»**

INFORMATIONS



AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE

COMMANDEZ CALENDRIERS ET AGENDAS.



AVANT LE 30 MARS

**ENVOYEZ LA LISTE DES
TIMBRES "VOTE".**

SOUSCRIRE À L'ASSURANCE TERRITOIRE 2025/2026.



Suite à la résiliation unilatérale de notre contrat par MACIFILIA, nous proposons une RC organisateur de chasse BS ASSURANCES à 75 €.

Notice
d'informations →

Conditions
Générales →

POLICE DE LA CHASSE



02.51.25.07.87

NORD-OUEST

Jean-Christophe PENEAU
06.87.43.47.26

NORD-EST

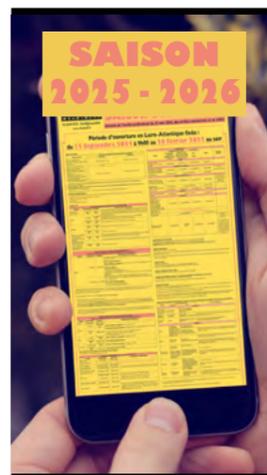
Mélanie GIRAUD
06.82.27.23.96



SUD-LOIRE

Isaïe MOYON
06.33.24.61.01

Alexis LOIRAT
06.74.03.71.86



SAISON 2025 - 2026

A l'heure d'écrire ces lignes, l'**AFFICHE D'OUVERTURE** n'est pas finalisée en raison des projets d'arrêté en cours sur le gibier d'eau pour relancer la gestion adaptative (mise en place de Prélèvements Maximums Autorisés (PMA) via chassadapt...).

Arrêté d'ouverture générale →

GIBIER D'EAU : POUR L'HEURE, RIEN NE CHANGE SUR LES DATES D'OUVERTURES ET LES PMA mais des modifications pourraient intervenir une fois les arrêtés signés (cailles des blés, sauvagines, fuligule milouin...).

Eider à duvet : le moratoire est reconduit. →

PMA PAR JOUR ET PAR CHASSEUR

Sous réserve des modifications pouvant intervenir suite à la publication des projets d'arrêté en cours évoqués ci-dessus.

- 20 pigeons
- 5 canards colverts
- 10 bécassines des marais
- 3 bécasses des bois dans la limite de 6 par semaine calendaire et de 30 oiseaux par an.
- 10 canards en cas d'agrainage (dont 5 canards colvert maxi)



PLAN DE CHASSE

Les bénéficiaires d'un bracelet « chevreuil » peuvent tirer sangliers et renards suivant les conditions de l'arrêté.

Rien ne vous oblige à réaliser votre plan de chasse sélectif (tir d'été) pendant l'ouverture anticipée ; vous avez, comme les années précédentes, jusqu'au 28 février 2026 pour le réaliser.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC44



Présenté lors de notre AG d'avril, regardez le compte-rendu d'activité de la FDC 44 en vidéo !



SANGLIER

L'agrainage est interdit.



Sur décision du Conseil d'Etat, le tir du sanglier depuis un poste fixe autour des parcelles agricoles en cours de récolte est à nouveau interdit.

OBLIGATION DU BILAN HEBDOMADAIRE DES PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS

Cette démarche est à réaliser :

- obligatoirement,
- uniquement par le responsable du territoire,
- via l'espace adhérents territoire,
- pour chaque prélèvement (1 sanglier = 1 saisie)
- dans un délai de 7 jours après le prélèvement.



C'EST UNE OBLIGATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉNETIQUE.

CHEVROTINE

La FDC a transmis la liste des demandeurs d'utilisation de la chevrotine à l'administration. Les bénéficiaires de cette dérogation seront validés, par avenant à l'arrêté d'ouverture de la chasse, d'ici la fin du mois de juillet (nous l'espérons). Dans l'attente, son utilisation demeure interdite.



BATTUE ORGANISÉE

La matérialisation de l'angle des 30° est obligatoire pour les chasseurs postés.

Le port du gilet fluorescent, de préférence orange, est obligatoire pour tous les participants.

VALIDATION NATIONALE

PETIT ET GRAND GIBIER

225,80 € *

*HORS ASSURANCE (+ 22 €)
*HORS REVUE (+ 6,50 €)

VALIDATION DÉPARTEMENTALE 44

PETIT ET GRAND GIBIER

151,60 € *

*HORS ASSURANCE (+ 22 €)
*HORS REVUE (+ 6,50 €)

VALIDATION

Le parrainage



L'assurance



CONTACT

Guillaume

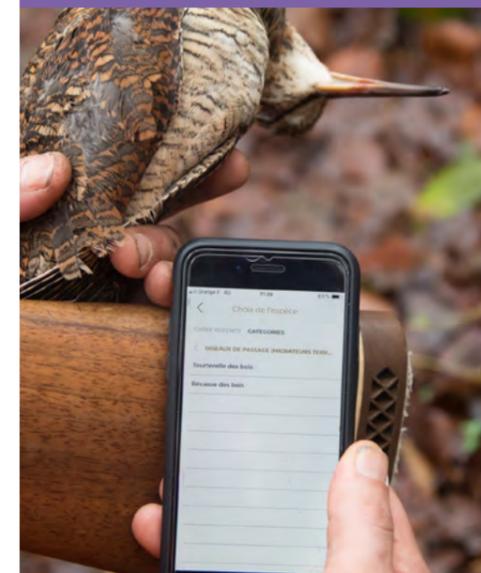
02.40.89.94.84

validation@chasse44.fr



CHASSADAPT POUR LA BÉCASSE ?

Cette saison, le retour obligatoire du carnet papier de l'an passé pour en obtenir un cette saison est appliqué. Pour éviter tout problème de transmission des carnets papier à la FDC, la meilleure solution est de choisir, dès cette saison, d'utiliser l'application Chassadapt !



AVEC «CHASSADAPT», VOUS N'AVEZ RIEN À FAIRE !

Cette application permet une remontée en temps réel et automatique de vos prélèvements (même bredouille).

A noter que l'application n'a **PAS BESOIN DE RÉSEAUX POUR FONCTIONNER**, il suffit d'ouvrir son application avant de partir et la synchronisation se fera dès le réseau disponible.

Alors n'hésitez plus !

PACTE DE LA HAIE

DEMANDE AVANT LE 15 SEPTEMBRE !

La FDC 44 a répondu à l'appel à projet «**Pacte de la Haie**» annoncé par le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et la Secrétaire d'état chargé de la biodiversité afin d'aider les responsables de chasse à aménager et façonner leur territoire.

Ce pacte vise à restaurer la biodiversité dans les milieux agricoles tout en valorisant les produits des haies. Ces dernières sont essentielles pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Objectif : un gain net de 50 000 km de haies d'ici 2030.

A l'occasion de la **SAINTE-CATHERINE**, la FDC vous accompagne pour concrétiser vos projets de plantation, vous sensibiliser et vous accompagner à la gestion durable des haies.

Si vous souhaitez obtenir l'aide et une prise en charge de votre Fédération pour la réalisation de vos projets de plantation, je vous invite à compléter la demande ci-dessous.

Où planter les haies ?

Les parcelles agricoles doivent être déclarées à la PAC.

Il faut l'accord et les coordonnées de l'exploitant et du propriétaire.



 **CONTACT**
Patrice LECOMTE
06.87.09.88.33
plecomte@chasse44.fr

SENSIBILIS' HAIE



DEMANDE AVANT LE 15 SEPTEMBRE !

Portée par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité, l'opération Sensibilis'haie **s'adresse à toutes les COMMUNES RURALES du département** pour y favoriser l'implantation de haie.

- **Haie d'une longueur de 50m.**
- Composée d'essences variées adaptées au contexte local.
- Plants fournis gratuitement à chaque commune en échange de leur engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie.
- Kit de plantation livré avec un panneau pédagogique afin de promouvoir les haies et de mettre en avant leurs intérêts et leur fonction.

Ce projet est également une façon de matérialiser, par une action commune au service de la biodiversité, les liens qui existent déjà dans beaucoup de communes avec les chasseurs. L'an passé, 4 communes ont bénéficié des kits et de l'accompagnement de la Fédération.

Chaque commune intéressée peut se faire connaître auprès de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique.

Elle recevra un soutien logistique et une aide technique pour la mise en place du chantier.

N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER CETTE INFORMATION AUX ÉLUS DE VOTRE COMMUNE.

 **CONTACT**
Patrice LECOMTE
06.87.09.88.33
plecomte@chasse44.fr

CHIEN DE CHASSE



6 SEPTEMBRE 2025

T.A.N ET RÉGIONALE D'ELEVAGE

Le centre de Formation de Joué/ Erdre accueille le T.A.N et Régionale d'Elevage.

La feuille d'engagement →



17 SEPTEMBRE 2025

SÉANCE DE CONFIRMATION



Une séance de confirmation pour votre chien de chasse est organisée en partenariat avec l'Association Canine Territoriale St-Hubert de l'Ouest.

Rendez-vous le **mercredi 17 septembre 2025** dans notre Centre de formation cynégétique de **JOUÉ/ERDRE**.

Inscription sur le site <https://www.cedia.fr/>



25 OCTOBRE 2025

LA JOURNÉE SAINT-HUBERT

La Journée St-Hubert se tiendra le samedi **25 octobre à BOUVRON**.

Rendez-vous à 8h00, salle des associations (ancienne minoterie).

Inscrivez-vous avant fin septembre auprès d'Yvan RICHARD : 02.40.57.20.37 ou 06.11.83.93.94 - yvanrichard@me.com

Inscription gratuite pour les femmes et pour les détenteurs d'un permis de chasser de moins de 5 ans.

GIBIER D'EAU



AGRAINAGE

En cas d'agrainage Gibier d'eau, pensez à nous retourner la déclaration.

DÉCLARATION D'AGRAINAGE GIBIER D'EAU

Je soussigné

Nom / Prénom : _____
 Adresse : _____
 CP / VILLE : _____
 Téléphone : _____

A.C.C.A. Commune

Numéro de l'agrainage de gibier d'eau : _____
 Adresse : _____
 CP / VILLE : _____
 Nom d'usage : _____
 Superficie : _____

Je déclare agréer le gibier d'eau sur le territoire

Signature : _____ Date : / /

JOindre impérativement à la présente déclaration (ou en cas de modification des zones d'agrainage) un plan (échelle 1:1000) sur lequel figurent les limites du territoire à agréer, les zones d'eau et les zones agrainées.

À RETOURNER AVANT L'OUVERTURE DU GIBIER D'EAU À 10h00 - CE MATIN - AVEC NANTES Centre 2 ou nantes@cedia.fr

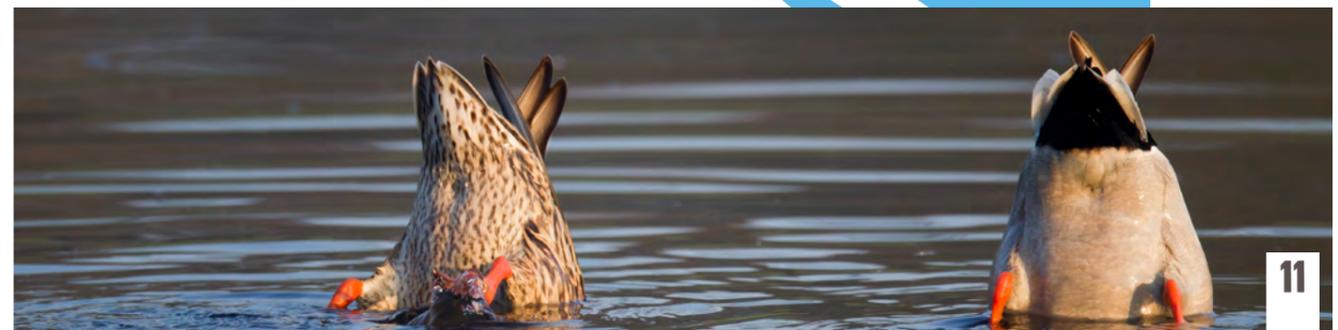
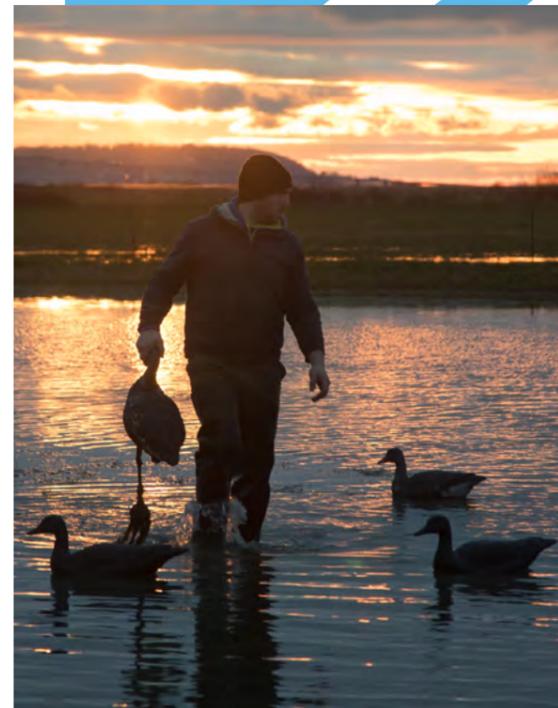
APPELANT

La déclaration des appelants est annuelle et obligatoire. Elle précise votre catégorie de détention.

DÉCLAREZ VOS APPELANTS

Par courrier

Par internet



PLAN DE CHASSE ET PLAN DE GESTION SANGLIER

Pour nous permettre de traiter vos demandes de plan de chasse dans les meilleures conditions, veuillez nous transmettre vos demandes de modification de territoire **AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2025**, pour les attributions de la campagne 2026/2027.

Attention, aucune demande ne sera traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.



CONTACT

secrétariat du
service technique
02.40.89.94.81
emalle@chasse44.fr

DOCUMENT DE MODIFICATION DE VOTRE TERRITOIRE

CRÉATION

AGRANDISSEMENT

RETRAIT



DÉCHETS DE VENAISON

Enquête sur la gestion des déchets de chasse et carcasses d'animaux ESOD.

Dans un contexte réglementaire de plus en plus strict sur **l'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE CHASSE** (viscères, carcasses), la Fédération souhaite accompagner les responsables de territoires dans la recherche de solutions pérennes.

Cette enquête a pour objectif de :

- Recueillir vos pratiques actuelles
- Identifier vos besoins
- Évaluer l'intérêt d'un accompagnement par les collectivités locales

(Temps estimé pour répondre à cette enquête : 3 minutes)

JE RÉPONDS À L'ENQUÊTE →





FORMATIONS

Sauf indication contraire, nos formations se déroulent dans notre Centre de Formation Cynénégetique situé à Joué/Erdre.

Les inscriptions ne sont pas à l'initiative du responsable de chasse, elles sont individuelles. Aussi, veuillez transmettre ces informations à vos chasseurs.

 **CHASSE À L'ARC**
20 SEPTEMBRE



 **PIÉGEUR**
15 ET 16 OCTOBRE



 **CHASSE ACCOMPAGNÉE**
22 OCTOBRE



 **PERMIS DE CHASSER**
TOUTE L'ANNÉE



 **INFOS**
S'INSCRIRE

 **Sur www.chasse44.fr, via votre Espace Ahérents Chasseur.**

 **Sur www.chasse44.fr, inscription via dossier d'inscription.**

FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE

A ce jour, 40 % des chasseurs ont suivi cette formation.

Pour rappel,

- Pour ceux ayant eût leur permis avant le 15/10/2020, cette formation est à faire avant le 15 octobre 2030.
- Pour ceux ayant eût leur permis à compter du 15/10/2020, cette formation est à faire dans les 10 ans suivant le date de délivrance de leur permis.

FAIRE CETTE FORMATION VIA INTERNET C'EST SIMPLE ET PRATIQUE !

Pas de limite de temps. Passer les 4 modules à votre rythme !



Thèmes abordés

Cette formation est un rappel des gestes et des comportements de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse : lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé, etc Elle est composée de 4 modules :

- Bilan nationale des accidents de chasse
- Analyse/Reconstitution d'accidents réels
- Consignes de sécurité individuelles et éléments balistiques
- Présentation de la Fédération des Chasseurs et de la réglementation dans notre département.

SÉCURITÉ



La Fédération propose à ses adhérents des articles à prix coûtant.

Avant de venir chercher ces produits à la Fédération, veuillez nous contacter au 02.40.89.94.89 pour vérifier s'ils sont en stock.

PRIX UNITAIRE

Casquette fluo

3 €

Gilet fluo

5 €

Echarpe fluo

5 €

Panneau "Consignes de sécurité"

3,80 €

REGISTRE DE BATTUE



8 €

SAC DE VENAISON



9 € LES 25

Vendus par paquet de 25.

PIQUETS 30°



15 € LES 30

PANCARTE «CHASSE EN COURS»



5,20 €

JALONS



12 € LES 10

MIRADOR

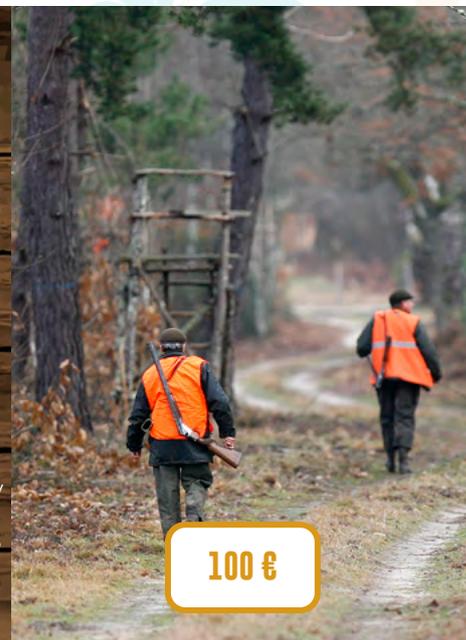
Dans la limite des stocks disponibles !

Il reste quelques exemplaires !

Mirador de fabrication française de qualité supérieure (sapin traité de classe 3 autoclave) à **100 €**.

Largeur : 83 cm, longueur : 139 cm, hauteur totale : 258 cm, hauteur au plancher : 158 cm.

Rappel : Les miradors sont subventionnés à hauteur de 30€/unité si votre territoire est adhérent au contrat multiservices dans la limite de 6 unités de votre commande.



100 €